

PRÉCISIONS SUR LES PRINCIPES

- **Le service à cocher**

Il est important de cocher le service vraiment rendu par la ressource. Ainsi, si l'utilisateur nécessite du « contrôle » et c'est ce que l'établissement identifie à la ressource, on ne doit pas cocher qu'« encadrer », par exemple. Si le besoin de l'utilisateur est différent du service offert par la ressource, on doit aussi cocher le service offert par la ressource. Par exemple, si le besoin de l'utilisateur est d'« amorcer » le geste au descripteur de l'alimentation, mais que la ressource pour une raison de temps ne peut « amorcer » et rend plutôt le service d'« alimenter » l'utilisateur, alors il faut cocher 1.6, si l'établissement en convient.

L'Instrument se centre sur le service à rendre à l'utilisateur et non sur la quantité de personnes nécessaires pour l'offrir. L'intervenant a donc à cocher le service voulu pour répondre aux besoins de l'utilisateur.

Il est important de cocher l'ensemble des services demandés à la ressource sous un même descripteur, et ce, même si le pointage retenu se fait à partir de la plus haute cote de chaque descripteur. L'Instrument est d'abord un outil clinique qui détermine les services à rendre à l'utilisateur selon ses besoins et s'avère être un document essentiel pour la ressource. C'est la copie issue du SIRTf qui sera remise à la ressource qui en accuse réception.

« Les informations disponibles sur le Forum visent à favoriser une meilleure compréhension à l'aide d'illustrations issues de cas réels. Elles doivent être utilisées avec prudence par l'intervenant en fonction de son jugement clinique et de la situation de l'utilisateur concerné. Elles ne constituent pas une opinion juridique. »

- **Le jugement clinique**

Le jugement clinique s'applique beaucoup au niveau des descripteurs de la conduite. L'intervenant a à identifier la source de la difficulté de l'utilisateur pour bien cibler le service attendu de la ressource. La description sous le descripteur doit être vue comme un objectif. Dans le cas du descripteur de la conduite, les exemples désignent des manifestations lorsque l'utilisateur est en difficulté avec le descripteur. Par exemple, un usager qui refuse de s'alimenter n'est pas en difficulté avec l'alimentation. L'intervenant a à identifier si la difficulté est au niveau des émotions ou de l'autodestruction par exemple.

Une même problématique chez un usager peut nécessiter des **services dans plus d'un descripteur**. Par exemple, dans le cas d'une jeune adolescente qui est hypersexualisée dans son mode relationnel, la ressource, sous le descripteur conduite (capacité relationnelle) doit « Accompagner ou apprendre à un usager présentant un risque ou une difficulté à développer de meilleures habiletés sociales et de résolution de problème » (6) et probablement que sous le descripteur habillement, la ressource aura à « surveiller » (3) si la jeune est vêtue de façon appropriée avant de quitter pour l'école.

Un usager peut être **en difficulté avec plus d'un descripteur** de la conduite. Par exemple, nous retrouvons souvent des difficultés avec le contrôle des impulsions associées à des problèmes relationnels. C'est à l'intervenant, selon son jugement clinique, d'identifier la source des problèmes et cibler le service à rendre à l'utilisateur, en collaboration avec la ressource, pour atteindre l'objectif voulu.

« Les informations disponibles sur le Forum visent à favoriser une meilleure compréhension à l'aide d'illustrations issues de cas réels. Elles doivent être utilisées avec prudence par l'intervenant en fonction de son jugement clinique et de la situation de l'utilisateur concerné. Elles ne constituent pas une opinion juridique. »

- **Problématiques particulières**

La potomanie : généralement la ressource doit « contrôler » l'utilisateur au niveau de l'**alimentation** (surveillance accrue de ce que boit l'utilisateur vu les risques de problèmes pour sa santé et utilisation de moyens de contrôle vs l'accès au liquide) et au niveau de la **conduite (impulsions)** (agir d'autorité pour arrêter la compulsion de l'utilisateur). Il est fort probable aussi que la ressource doive « suivre des moyens recommandés par un professionnel » concernant la diète de l'utilisateur, qui se retrouvent sous le descripteur **physique**.

L'itinérant qui passe beaucoup de temps à l'extérieur de la ressource et fouille dans les poubelles, au niveau de l'**alimentation**, la ressource doit le « stimuler » (3) afin que l'utilisateur mange à la ressource. La source de cette problématique se retrouve sous le descripteur de la **conduite**. Le jugement clinique de l'intervenant aide à identifier le ou les descripteurs concernés par les difficultés de cet usager. Maintenant, il faut voir ce qui est demandé à la ressource de faire comme action. Si par exemple, la ressource établit une heure d'entrée et de sortie et que généralement l'utilisateur la respecte, il s'agira de 3 « (...) encadrer (...) » sous le descripteur **conduite (impulsions)**.

- **La notion d'habituellement**

La notion d'habituellement n'est pas quantifiée en pourcentage ou autres, et ce, volontairement. On se réfère au jugement de l'intervenant-responsable. Le service doit être significatif et demander une certaine intensité (temps-fréquence-complexité). À noter que l'on révisé l'Instrument de classification lorsqu'il y a un changement qui affecte le service à rendre.

« Les informations disponibles sur le Forum visent à favoriser une meilleure compréhension à l'aide d'illustrations issues de cas réels. Elles doivent être utilisées avec prudence par l'intervenant en fonction de son jugement clinique et de la situation de l'utilisateur concerné. Elles ne constituent pas une opinion juridique. »

- **La notion d'intensité**

Le « tableau d'intensité des services » (page 46 du Guide d'utilisation) met en lien un service et l'intensité selon le type d'intervention. Très utile pour identifier le service à rendre selon les besoins de l'utilisateur. Ce tableau est disponible sur le Forum sous la rubrique « documentation ».

- **L'encadré des précisions**

Se référer aux consignes. Lorsque nécessaire, en collaboration avec la ressource, venir préciser des moyens, par exemple, des procédures. Nécessairement, lorsqu'un protocole, règle de soin ou formation s'applique, remplir l'encadré des précisions.

- **Le PDSB**

Le PDSB est une formation requise pour rendre un service qui doit être mentionné dans l'encadré des précisions. Il ne s'agit pas d'une technique particulière.

- **L'utilisation de pictogrammes**

Le pictogramme peut être utilisé pour un objectif d'apprentissage comme il peut être aussi utilisé comme un moyen d'encadrement. Le jugement clinique aidera l'intervenant à identifier le service requis de la part de la ressource étant donné le besoin de l'utilisateur.

- **La Loi 90**

Les exemples concernant l'administration des médicaments et à prodiguer des soins invasifs et non invasifs aux activités de la vie quotidienne sont des exemples d'activités d'exception pouvant être confiées aux non professionnels sous certaines directives et formation. L'établissement établit sa règle de soin en fonction de la L90.

« Les informations disponibles sur le Forum visent à favoriser une meilleure compréhension à l'aide d'illustrations issues de cas réels. Elles doivent être utilisées avec prudence par l'intervenant en fonction de son jugement clinique et de la situation de l'utilisateur concerné. Elles ne constituent pas une opinion juridique. »

- **Favoriser le maintien des liens de l'utilisateur avec sa famille**

C'est un service attendu de la part de toutes les ressources. Néanmoins, certains proches sont plus accaparants pour la ressource que d'autres. L'Instrument ne vient pas classer les services offerts aux familles, mais bien les services à rendre à l'utilisateur. Dans ces cas, il faut voir avec l'intervenant-utilisateur une façon de baliser la situation. Si la ressource a des actions à poser envers l'utilisateur suite ou pendant les contacts avec le milieu naturel, celles-ci se retrouvent dans l'Instrument et généralement sous le descripteur de la conduite.

- **Les services de soutien ou d'assistance attendus de la part d'une ressource**

La **gestion des avoirs** de l'utilisateur est incluse dans les services attendus de toutes les ressources. Si la ressource aide l'utilisateur seulement à gérer son budget sous le descripteur vie autonome, on coche 3 « Aider, conseiller (...) ».

Assister à des rencontres psychosociales sans la présence de l'utilisateur (discussion de cas) fait partie de la collaboration. Ne fait pas partie du descripteur RDV.

L'**entretien des équipements et aides techniques** servant aux services de santé font partie des services attendus de toutes les ressources, donc laver l'appareil à oxygène n'est pas un soin invasif. Lire description dans le lexique.

Faire les **achats de vêtements** fait partie des services attendus des ressources.

Si l'objectif est d'atteindre ou de maintenir la vie autonome et que la ressource accompagne l'utilisateur, on le retrouve sous ce descripteur.

« Les informations disponibles sur le Forum visent à favoriser une meilleure compréhension à l'aide d'illustrations issues de cas réels. Elles doivent être utilisées avec prudence par l'intervenant en fonction de son jugement clinique et de la situation de l'utilisateur concerné. Elles ne constituent pas une opinion juridique. »

- **Autochtones, mères en difficulté**

Le nouvel Instrument de classification est à utiliser auprès des usagers qui ont déjà une classification. Il s'agit de la même démarche qu'actuellement.

- **La classification**

Tous les types de placements (continus, complémentaires ou intermittents), quelle que soit la catégorie de service (régulier, dépannage, répit ou réadaptation), doivent être classifiés au plus tard 30 jours après l'arrivée du nouvel usager dans la ressource, ou 60 jours dans le cas d'un enfant pris en charge par un centre jeunesse, et ce, peu importe le nombre de jours-présence dans la ressource durant cette période.

- **La révision de la classification**

L'Instrument doit être révisé au besoin, c'est-à-dire lorsqu'un changement dans la condition de l'utilisateur nécessite une modification aux services attendus de la ressource, mais au moins une fois par année. Pour les usagers âgés de 0-2 ans, aux 6 mois.

- **Autres**

C'est à l'établissement d'identifier qui est l'intervenant responsable de compléter l'Instrument et qui est la personne désignée pour le signer.

Dans le champ intervenant responsable dans le SIRTf, il faut saisir le nom de l'intervenant qui a complété la grille. L'Instrument de classification s'applique pour les ressources inscrites dans le SIRTf.

Le présent Forum vient supporter le réseau sur les sujets d'ordre clinique dans l'application de l'Instrument; les sujets d'ordre administratifs n'y sont pas traités.

« Les informations disponibles sur le Forum visent à favoriser une meilleure compréhension à l'aide d'illustrations issues de cas réels. Elles doivent être utilisées avec prudence par l'intervenant en fonction de son jugement clinique et de la situation de l'utilisateur concerné. Elles ne constituent pas une opinion juridique. »

- **La grille de classification lors de déplacement**

Lors d'un déplacement de ressource, l'Instrument doit être refait selon les mêmes consignes (30-60 jours suivant l'arrivée de l'utilisateur dans la ressource). La classification ne suit pas l'utilisateur.

- **La remise de l'Instrument complété à la ressource**

L'Instrument doit être complété et signé par la personne désignée par l'établissement, puis remis à la ressource qui en accuse réception selon les délais prévus dans le Règlement.

- **Le SIRTIF**

Pour les questions à propos de la saisie de l'Instrument dans le SIRTIF, se référer au pilote de l'établissement.

« Les informations disponibles sur le Forum visent à favoriser une meilleure compréhension à l'aide d'illustrations issues de cas réels. Elles doivent être utilisées avec prudence par l'intervenant en fonction de son jugement clinique et de la situation de l'utilisateur concerné. Elles ne constituent pas une opinion juridique. »